

La domination exercée sur certains secteurs de l'économie canadienne par un petit nombre de sociétés industrielles importantes est indéniable et pose la question de l'intérêt public y trouve-t-il son compte? Le Comité estime qu'il est nécessaire d'étudier à fond tout ce qui implique cette question.

Dans ce but, le Comité recommande qu'une évaluation complète des statuts des sociétés industrielles existantes soit faite et l'on veuille mettre à découvert toute tendance monopolistique qui pourrait exister, établir si la domination d'un ou de plusieurs groupes sur le marché est assez puissante pour mettre en péril l'action de concurrents et décider s'il existe ou non des barrières intrinsèques à un libre accès au marché.

Le Comité recommande également que l'on étudie les effets de la concentration sur le coût de la production et sur la qualité des produits.

Que le Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie poursuive son enquête sur la concentration du pouvoir dans l'industrie alimentaire.

12. Régie des prix

On a parfois proposé une régie des prix des denrées de base du gouvernement comme moyen facile de stabiliser les prix. Tous les témoins interrogés sur ce point se sont opposés à cette solution qu'ils ont prouvée être impossible d'appliquer en pratique. Le Comité se range à cette opinion que la régie des prix est un moyen fallacieux de prévenir une hausse générale des prix. En outre, il faut remarquer que la Constitution ne permet pas au gouvernement fédéral de réglementer dans ce domaine.

13. Coopératives

Afin de satisfaire au délai qu'il était fixé et de publier un rapport provisoire en décembre, le Comité n'a pas eu l'occasion d'interroger des témoins sur les organisations coopératives, mais se rendant compte de l'importance du mouvement, il se propose de le faire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président conjoint,
DAVID A. CROLL.